CAP des secrétaires administratifs (18-19 novembre 2015)

Les représentantes CFDT étaient : Emmanuella Scetbun, titulaire, Sybille Gantois et Manuela Maïtia, expertes.

Ordre du jour

1. Mobilités.
2. Liste d'aptitude pour changement de grade au titre de l'année 2016, plan de requalification changement de corps (passage de C en B) au titre de l'année 2015.
3. Intégrations.
4. Détachements.
5. Titularisations.
6. Recours.
7. Bonifications au titre de l'année 2015.
8. Divers.

Déclaration liminaire de la CFDT

Dans un contexte budgétaire tendu, la CFDT s'interroge sur le devenir des agents et sur le statut des fonctionnaires.

La réforme territoriale, l'évolution dans l'organisation du temps de travail, sont des sujets qui inquiètent vivement les agents. Dans ce contexte, ils ne saisissent pas le sens réel et l'intérêt de cette réforme. Force est de constater que la mise en place des différents dispositifs d'accompagnement est assez « lente ». Le problème des multi-sites ainsi que leur devenir sont une source supplémentaire de stress, tout comme l'organisation du travail (télétravail) où nous n'en sommes qu'aux prémisses. Tous ces événements font que les agents se sentent démunis et impuissants. Les agents ne se sentent pas suffisamment informés et accompagnés et pis encore mal récompensés.

La CFDT a fait les constatations suivantes :

– Plan de requalification de C en B

Le corps des SA, féminisé pour 84%, compte 3 444 agents.
Le plan de requalification de C en B est une juste reconnaissance de leur engagement pour les adjoints administratifs. Ce plan de requalification n'est il pas l'opportunité d'envisager un plan de requalification de B en A compte tenu du fait que le grade de classe exceptionnelle ne compte pas moins de 1319 agents ?
Le niveau de qualification toutes voies de recrutement confondues est de plus en plus élevé et les agents recrutés sont sous-rémunérés.

Le plan de requalification de C en B qui se poursuivra sur les années 2016, 2017 et 2018 prévoit 50 postes pour cette CAP sur la liste d'aptitude. L'administration n'annonce pas pour l'instant de plan de B en A mais s'engage à faire remonter les propositions à la DGAFP.

– RIFSEEP

Cette prime remplacera la PFR qui posait problème, notamment parce que la part liée aux résultats était trop importante. À ce titre, elle générait de nombreuses inégalités de traitement.

La CFDT rapppelle qu'elle cherche à obtenir un rééquilibrage des rémunérations favorisant l'indiciaire plutôt que l'indemnitaire. L'objectif d'alignement par le haut, revendiqué par la CFDT, doit permettre, à terme, l'intégration des primes dans le traitement… ce que ne permet pas le RIFSEEP !

Sur le terrain, les agents se demandent comment l'administration s'y est prise pour les reclasser dans les différents groupes de fonctions. De la même façon, il se demandent comment sera évaluée l'expérience professionnelle des agents.

L'administration est actuellement dans l'impossibilité d'évaluer l'expérience professionnelle des agents dans le

dispositif de la prime. Le problème est interministériel et les solutions risquent d'être difficiles à trouver.

– PPCR (Parcours professionnels, carrières et rémunérations) :

La CFDT souhaiterait connaître les modalités pratiques de mise en œuvre du PPCR en 2016. Elle considère que cet accord est favorable aux agents en leur permettant de pouvoir dérouler deux grades durant leur carrière. Néanmoins, il ne répond pas à la baisse du pouvoir d'achat lié au gel de la valeur du point d'indice.

Les agents ont le souci du service public et le sens du devoir bien accompli. Certains peuvent se retrouver en difficulté et en souffrance dans l'exercice de leurs responsabilités. Les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés.

Points 1 à 5

Point 1 (mobilités), point 2 (liste d'aptitude pour changement de grade au titre de l'année 2016, plan de requalification changement de corps (passage de C en B) au titre de l'année 2015), point 3 (intégrations), point 4 (détachements) et point 5 (titularisations) :

Les résultats ont été transmis par la CFDT par un courriel personnel à tous les agents concernés.

Point 6 : recours

Cinq recours concernent une demande de révision de la part fonction 2014 de la PRF (3 avis partagés et 2 avis défavorables).
Un recours porte sur la prime de fonction et de résultat : avis favorable pour 3,5.
Un recours relatif à la part fonction de la PFR reçoit un avis défavorable.
Un recours relatif à la révision de l'entretien professionnel : avis favorable sur proposition de l'IGAPS.
Un recours portant sur la modification de la fiche de poste recueille un avis défavorable de la CAP.

Point 7 : bonifications

Attribution des réductions d'ancienneté au titre de 2015.

L'année de référence est 2014, la date d'attribution est le 1er janvier 2016.

Effectifs du corps à prendre en considération : 3 063.
Nombre de mois à distribuer en 2016 : 2 790.
Nombre de bénéficiaires potentiels compte tenu des départs : 2 950.
Nombre d'agents proposés à un mois de réduction d'ancienneté : 2 948.
Nombre d'agents proposés à zéro mois d'ancienneté : 2.
Nombre d'agents proposés à un mois de majoration d'ancienneté

: 0.
Reliquat éventuel de mois restant non distribués au titre de 2016 : 0.

Critères d'attribution : exclusion des agents en fin de fonction, exclusion des agents en carrière inactive, tri sur les agents ayant obtenu le moins de bonification dans les années 2011, 2012 et 2013 ; à égalité, attribution aux agents ayant le plus d'ancienneté dans le corps.

Point 8 : divers

La CFDT a interrogé l'administration sur :

– les RTT dans l'enseignement : la note de service DGER/SDACE/C2001 du 06/12/2001 est elle toujours d'actualité ?

> *L'administration a confirmé que la note de service était toujours d'actualité et qu'il n'y avait pas de RTT dans l'enseignement.*

– la baisse du taux de la part résultat lorsque l'agent change de grade.

> *Cela relève de la note de service :SG/SRH/SDMEC/2015-596 du 16/07/2015.*